

PLAN D'ETUDES CADRE 2023

MASTER OF SCIENCE EN SCIENCES DE LA SANTÉ

ORIENTATIONS :

- **ERGOTHÉRAPIE**
- **NUTRITION ET DIETETIQUE**
- **PHYSIOTHÉRAPIE**
- **SAGE-FEMME**
- **TECHNIQUE EN RADIOLOGIE MEDICALE**

Version adoptée par le Conseil de Domaine Santé le 11.07.2023.

Table des matières

Préambule	2
Buts et objectifs de la formation	3
La pratique avancée dans les professions de la santé	4
Le référentiel de compétences MScSa	4
Principes pédagogiques.....	7
Organisation de la formation et cursus.....	8
Formes et durée des études.....	9
Modules.....	9
Calendrier de la formation	11
Annexe 1	13

PRÉAMBULE

Le présent document décrit le Plan d'études cadre de la formation délivrée par la filière Master of Science en Sciences de la santé (MScSa). Le MScSa est une formation offerte conjointement par la HES-SO et l'Université de Lausanne (UNIL). Elle est placée sous la responsabilité de la HES-SO par son domaine Santé et HES-SO Master. Administrée par HES-SO Master, elle est proposée en partenariat avec les hautes écoles du domaine Santé de la HES-SO :

- Haute école de santé de Genève - HEdS-Genève ;
- HES-SO Valais-Wallis - Haute Ecole de Santé – HEdS ;
- Haute école de travail social et de la santé Lausanne – HETSL ;
- HESAV - Haute Ecole de Santé Vaud ;

ainsi qu'avec l'Institut universitaire de formation et de recherche en soins - IUFRS de l'UNIL.

L'élaboration du Plan d'études cadre 2023 (ci-après PEC 23 MScSa) fait suite à la démarche d'autoévaluation de la filière réalisée en 2021 et aux recommandations de développement validées par le Conseil de domaine santé le 8 mars 2022.

BUTS ET OBJECTIFS DE LA FORMATION

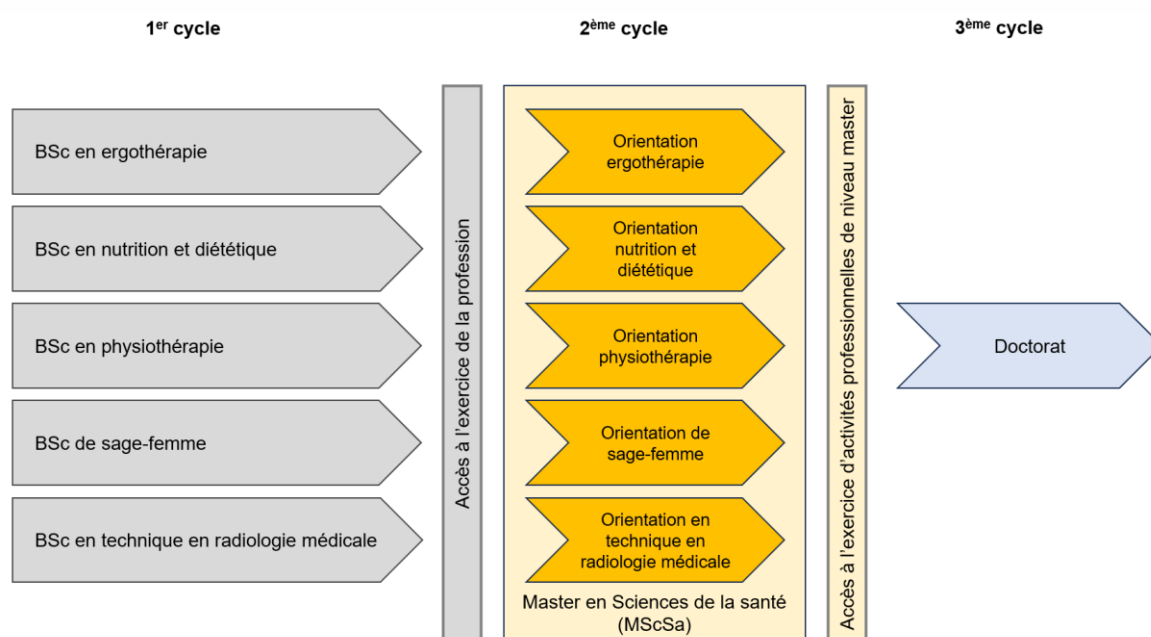
Le MScSa est une filière de formation interprofessionnelle de 2^e cycle de l'enseignement supérieur qui s'inscrit dans la continuité des formations Bachelor of Science (BSc) professionnalisantes de l'une des cinq orientations proposées : Ergothérapie, Nutrition et diététique, Physiothérapie, Sage-femme et Technique en radiologie médicale.

Il permet aux professionnel·les de santé titulaires de ces BSc de développer des compétences avancées conformes aux exigences du Cadre de qualifications (nqf.ch-HS) adopté par la Conférence universitaire suisse (CUS).

Le MScSa fournit une formation en santé fondée sur des bases scientifiques et méthodologiques, et orientée sur les pratiques professionnelles respectives et interprofessionnelles. La formation met l'accent sur les compétences de méthodologie de recherche, sur le leadership professionnel, le transfert et l'échange des connaissances pratiques et scientifiques, ainsi que sur la promotion de la collaboration interprofessionnelle. Elle prépare les diplômé·es à identifier, évaluer et intégrer les enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans leurs activités et renforce la réflexivité et la capacité d'analyse permettant de faire évoluer les pratiques professionnelles.

Les diplômé·es du MScSa disposent des compétences requises pour assumer des responsabilités dans le secteur de la santé au sens large. Les principaux secteurs d'activité où les diplômé·es sont appelé·es à exercer sont les institutions, organisations, entreprises et réseaux du système de santé, le secteur de la santé publique, les Hautes Ecoles et les Offices cantonaux et fédéraux. Les diplômé·es y occupent en particulier des postes de clinicien·ne spécialisé·e, collaborateur·rice scientifique, maître d'enseignement, coordinateur·rice de projet et chargé·e de recherche ou de mission. Le MScSa permet également à ses diplômé·es d'entrer en formation de 3^{ème} cycle.

Figure 1 : articulation entre le 1^{er} et le 2^{ème} cycle permettant l'accès au 3^{ème} cycle à l'Université.



LA PRATIQUE AVANCÉE DANS LES PROFESSIONS DE LA SANTÉ

L'exercice de la pratique avancée en Suisse est un enjeu majeur au cœur des discussions dans chacune des cinq professions concernées par le MScSa. Il peut prendre différentes formes selon la profession et le contexte de pratique. L'avancement des travaux en termes de définitions et de réglementation, mais également en termes de mise en œuvre et d'évaluation des différents rôles de pratique avancée, varie d'une profession à l'autre.

Les compétences développées dans le MScSa soutiennent l'exercice de la pratique avancée et préparent en particulier à l'exercice du rôle de clinicien·ne spécialisé·e qui vise à favoriser l'adoption et la mise en œuvre des pratiques professionnelles optimales. Quatre piliers essentiels de ce rôle de pratique avancée sont travaillés dans le cadre de la formation : la capacité d'analyser et de faire évoluer la pratique professionnelle ; le leadership ; l'intégration de la recherche pour évaluer et développer les pratiques et les savoirs ; et l'accompagnement du changement et du développement professionnel au niveau individuel et collectif.

LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES MSCSA

Le référentiel de compétences du MScSa comporte **10 compétences** qui sont développées à la fois dans les modules interprofessionnels et dans les modules spécifiques à chacune des orientations. Ces compétences nourrissent le développement des 7 rôles décrits dans le modèle CanMEDS : expert·e, communicateur·rice, collaborateur·rice, leader, promoteur·rice de la santé, apprenant·e et formateur·rice, et professionnel·le. Les principaux rôles CanMEDS développés dans chacune des compétences sont présentés ci-dessous, ainsi que dans un tableau croisé qui résume ces liens (Annexe 1).

Les personnes ayant terminé leurs études dans le Master en Sciences de la santé sont capables de...

1 Assurer des conditions cadres permettant une coopération réussie et durable dans les réseaux et équipes intra- et interprofessionnels

Elles exercent un leadership adapté à la situation, analysent et organisent les processus de communication, de collaboration et de coopération à des fins d'amélioration continue et de promotion de la communication saine, du respect et de l'écoute. Elles soutiennent activement les prises de décisions éclairées et partagées. Elles préviennent et gèrent adéquatement les situations conflictuelles. Elles démontrent leur intérêt et étendent de manière continue leur connaissance des personnes et institutions impliquées. Elles développent les collaborations interprofessionnelles incluant les bénéficiaires et construisent des réseaux et équipes en mobilisant les ressources adéquates.

- Expert·e
- Communicateur·rice
- Collaborateur·rice
- Leader
- Promoteur·rice de la santé
- Apprenant·e et Formateur·rice
- Professionnel·le

2 Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel

Elles analysent de manière systémique, structurée et approfondie le contexte dans lequel les activités professionnelles sont réalisées et mobilisent des référentiels multiples, incluant les perspectives issues des sciences de la santé et biomédicales et des sciences humaines et sociales pour apporter des réponses adaptées aux situations. Elles interviennent sur les systèmes et les pratiques professionnelles de manière intégrative et dans le respect des principes éthiques et des ressources à disposition pour prendre en compte les défis sociaux actuels, telles que la lutte contre les inégalités, l'urgence écologique, la transformation numérique et technologique ou les pénuries. Elles évaluent de manière étendue les implications de leurs activités professionnelles.

- Expert-e
- Communicateur-riche
- Collaborateur-riche
- Leader
- Promoteur-riche de la santé
- Apprenant-e et Formateur-riche
- Professionnel-le

3 Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique

Elles mobilisent différentes méthodologies de recherche et approches épistémologiques de manière argumentée et fondée pour produire des appréciations solides. Elles analysent les processus de raisonnement et de prise de décision intra- et interprofessionnelle en mobilisant différents modèles de référence. Elles identifient, évaluent et interprètent les sources d'informations et les données selon leur valeur scientifique, leur pertinence professionnelle ou clinique et leur valeur ajoutée pour les bénéficiaires.

- Expert-e
- Communicateur-riche
- Collaborateur-riche
- Leader
- Promoteur-riche de la santé
- Apprenant-e et Formateur-riche
- Professionnel-le

4 Conduire l'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires

Elles développent et coordonnent des projets d'implantation adaptés et pérennes et impliquent les professionnel·les et les bénéficiaires concerné·es tout au long du processus, en adoptant une posture de facilitation. Elles mobilisent des modèles d'implantation issus de différentes disciplines pour accompagner le changement, favoriser l'adoption des pratiques optimales et promouvoir l'abandon des pratiques inutiles ou dangereuses. Elles s'engagent pour la sécurité des bénéficiaires et développent une culture durable d'amélioration continue.

- Expert-e
- Communicateur-riche
- Collaborateur-riche
- Leader
- Promoteur-riche de la santé
- Apprenant-e et Formateur-riche
- Professionnel-le

5 Contribuer au développement des connaissances et à l'évolution des pratiques

Elles identifient les besoins et les lacunes dans les connaissances et les pratiques. Sur cette base, elles initient et conduisent des projets qui soutiennent le développement de pratiques adéquates pour les professionnel·es, les bénéficiaires et la société. Elles mobilisent des méthodologies de recherche adaptées aux questions identifiées et participent ainsi à la production de connaissances scientifiques et de savoirs professionnels, en collaboration. Elles font preuve d'exemplarité en termes d'intégrité scientifique. Elles communiquent les résultats des travaux de recherche et discutent leurs implications de manière large et différenciée avec les personnes concernées.

- Expert-e
- Communicateur-riche
- Collaborateur-riche
- Leader
- Promoteur-riche de la santé
- Apprenant-e et Formateur-riche
- Professionnel-le

6 Impliquer les bénéficiaires et parties prenantes en tant que partenaires dans les prises de décisions et les projets

Elles identifient les parties prenantes et soutiennent la participation des personnes, de leurs proches et de la communauté en tant que partenaires à part entière dans les pratiques et les innovations. Elles s'engagent dans un plaidoyer pour le respect et la défense des intérêts des bénéficiaires dans le système de santé. Elles conçoivent et conduisent des mesures adaptées pour soutenir le développement de l'*empowerment* des bénéficiaires.

- Expert-e
- Communicateur·rice
- Collaborateur·rice
- Leader
- Promoteur·rice de la santé
- Apprenant·e et Formateur·rice
- Professionnel·le

7 Assurer une communication efficace et adaptée

Elles développent et instaurent des processus et des modalités de communication adaptés aux objectifs, contextes et publics visés en mobilisant des modèles théoriques. Elles installent une culture de confiance et de transparence et promeuvent le respect des règles de confidentialité et la protection des données. Elles favorisent la documentation de l'information pertinente et son accessibilité dans un contexte intra- et interprofessionnel, incluant les bénéficiaires. Elles soutiennent l'intégration réfléchie des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pratiques, ainsi que les développements en matière d'outils numériques et en saisissent les enjeux et les impacts.

- Expert-e
- Communicateur·rice
- Collaborateur·rice
- Leader
- Promoteur·rice de la santé
- Apprenant·e et Formateur·rice
- Professionnel·le

8 Soutenir le transfert et l'échange des connaissances

Elles identifient et impliquent les parties prenantes dans les échanges et valorisent équitablement les informations provenant des professionnel·les et des bénéficiaires. Elles se positionnent et portent un message clair aux différents publics, y compris les décideurs. Elles s'engagent dans la lutte contre la désinformation dans le domaine de la santé et identifient des connaissances ou des pratiques exemplaires à valoriser. Elles s'impliquent dans des réseaux et communautés de pratiques existants et contribuent à leur développement. Elles produisent des communications dans le respect de l'intégrité scientifique et sont capables de vulgarisation. Elles apportent leur expertise au sein d'instances et de congrès nationaux et internationaux et soumettent leurs travaux à la discussion critique.

- Expert-e
- Communicateur·rice
- Collaborateur·rice
- Leader
- Promoteur·rice de la santé
- Apprenant·e et Formateur·rice
- Professionnel·le

9 Promouvoir et accompagner le développement professionnel de ses pair·es et des équipes

Elles adoptent une attitude intègre favorable au développement des collègues et équipes, ainsi qu'à la promotion de la relève. Elles jouent un rôle de modèle constructif et créent un environnement propice à l'apprentissage et à la réflexivité. Elles contribuent à la planification de carrières et de développement dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie ou *Long Life Learning (LLL)* et assument un rôle de mentorat à différents moments de la carrière.

- Expert-e
- Communicateur·rice
- Collaborateur·rice
- Leader
- Promoteur·rice de la santé
- Apprenant·e et Formateur·rice
- Professionnel·le

10 Faire évoluer sa pratique professionnelle et renforcer son expertise

Elles planifient leur propre carrière en s'inscrivant dans une logique d'apprentissage tout au long de la vie ou *Long Life Learning (LLL)*. Elles mobilisent des cadres théoriques issus de différentes disciplines pour analyser et faire évoluer leur propre pratique et cultivent des compétences métacognitives. Elles rejoignent, animent ou créent des groupes de pair·es dans une perspective de co-construction. Elles développent leur rôle en adoptant une posture réflexive et ouverte. Elles accroissent leur capacité d'agir dans des situations complexes et/ou peu prévisibles et dans des contextes incertains.

- Expert·e
- Communicateur·rice
- Collaborateur·rice
- Leader
- Promoteur·rice de la santé
- Apprenant·e et Formateur·rice
- Professionnel·le

PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

Le MScSa privilégie une pédagogie participative avec un faible ratio cours/travail personnel. Les modalités d'enseignement exigent l'implication des étudiant·es dans des activités d'intégration des connaissances et de développement des compétences telles que par exemple :

- l'élaboration d'une argumentation fondée sur l'identification et l'analyse critiques des informations issues de la littérature scientifique, professionnelle ou politique ;
- l'étude critique de situations professionnelles complexes au travers de différentes grilles de lecture, paradigmes ou modèles théoriques ;
- l'expérimentation et l'analyse de mises en situation professionnelles ;
- l'analyse critique et réflexive de sa propre pratique ou posture professionnelle au regard de nouvelles connaissances et approches.

La restitution des résultats de ces activités par les étudiant·es fait partie intégrante du processus d'apprentissage et prend des formes variées dans le MScSa. Il s'agira par exemple d'une présentation orale individuelle, d'une synthèse argumentée en groupe, de la réalisation d'un poster, de la présentation d'un portfolio, de la rédaction d'un rapport ou d'une prise de position.

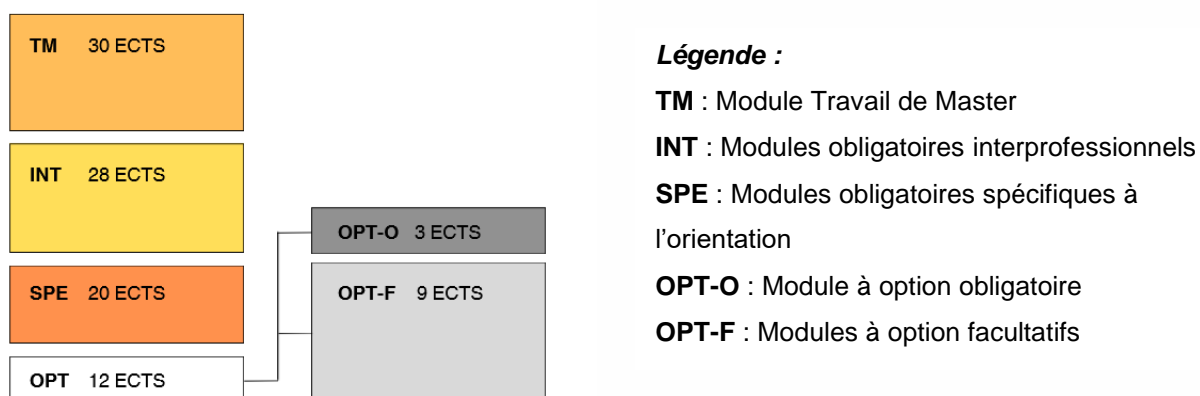
Une attention particulière est portée à la diversité des modalités d'évaluation et à leur cohérence pédagogique avec les activités d'enseignement proposées dans le module concerné. Les évaluations se déroulent de manière individuelle et en groupe et prennent par exemple la forme d'un examen écrit ou oral, d'une présentation orale d'un projet, ou d'un rapport ou dossier d'approfondissement.

ORGANISATION DE LA FORMATION ET CURSUS

La formation représente un total de 90 crédits ECTS¹. Le nombre de crédits ECTS est défini pour chaque module. Le programme de formation du MScSa est constitué de modules obligatoires, interprofessionnels et spécifiques à l'orientation, de modules à option et du module Travail de Master (**Figure 2**). Pour obtenir le titre de MSc en Sciences de la santé, les étudiant·es doivent valider 90 crédits ECTS dans la répartition suivante :

- **30 ECTS pour le module Travail de Master ;**
- **28 ECTS pour les modules obligatoires interprofessionnels.** Ces crédits ECTS sont répartis en 5 modules qui constituent un socle commun aux cinq orientations et qui sont partagés par l'ensemble des étudiant·es. Dans une logique de complémentarité scientifique et de développement de synergies, une partie de ces enseignements est partagée avec le Master ès sciences en sciences infirmières conjoint UNIL – HES-SO (MScSI) ;
- **20 ECTS pour les modules obligatoires spécifiques à l'orientation.** Ces crédits ECTS sont répartis dans 3 à 4 modules selon l'orientation. Ces modules permettent d'approfondir les savoirs et compétences propres à chacune des professions ;
- **3 ECTS pour un module à option obligatoire.** Deux modules à option obligatoires sont proposés et l'étudiant·e doit en choisir et en valider au moins un ;
- **9 ECTS de modules à option facultatifs.** Une offre de modules à option interprofessionnels, spécifiques ou partagés avec d'autres filières ou programmes nationaux ou internationaux est proposée. Ces modules comptent en principe 2 à 5 ECTS. Afin de promouvoir la personnalisation des parcours, les propositions émanant des étudiant·es et qui contribuent au développement des compétences visées par le MScSa peuvent également être prises en considération, en principe pour un maximum de 5 ECTS. La validation d'un 2^{ème} module à option obligatoire peut remplacer un module à option facultatif à hauteur des crédits validés.

Figure 2. Structure du programme du MScSa



¹ Un crédit ECTS correspond à un volume de travail de 25 à 30 heures de la part de l'étudiant·e. Sont pris en compte pour l'attribution de crédits toutes activités rattachées au module. Ces dernières sont précisées dans les descriptifs de modules. Elles comprennent notamment le travail personnel de l'étudiant·e qui se rapporte à ces activités. RÈGLEMENT SUR LA FORMATION DE BASE (BACHELOR ET MASTER) À LA HES-SO DU 2 JUIN 2020, ART 11, AL. 2 ET 4.

Formes et durée des études

La formation se décline sous deux formes : à plein temps et à temps partiel. Les étudiant·es à plein temps et à temps partiel suivent les mêmes modules obligatoires selon une temporalité différente. Les modules optionnels sont répartis sur l'ensemble de la formation.

La durée ordinaire des études est de 3 semestres à plein temps et de 5 à 6 semestres à temps partiel. Pour les deux formes, la durée maximale des études est de 6 semestres.

Modules

Chaque module forme « un ensemble structuré et cohérent d'activités d'enseignement et d'apprentissage qui permettent d'atteindre les objectifs de formation » (CRUS, 2004, Recommandation ECTS) et fait l'objet d'un descriptif de module (DM) publié et mis à disposition des étudiant·es. Chaque module contribue au développement de plusieurs compétences issues du *référentiel de compétences MScSa* (voir ci-dessus), et identifiées dans les DM.

A l'exception du module *Travail de Master* et du module *Collaboration interprofessionnelle avancée*, les modules se déroulent, en principe, sur un semestre. Les enseignements partagés entre le MScSa et le MScSI peuvent constituer l'ensemble ou une partie d'un module.

Modules obligatoires interprofessionnels (28 ECTS)

Ces cinq modules obligatoires sont dispensés dans un contexte d'étude en interprofessionnalité et sont en partie partagés avec le MScSI. Cette spécificité du MScSa permet aux étudiant·es d'expérimenter la collaboration interprofessionnelle dans l'ensemble des activités pédagogiques proposées. Elle fait du MScSa un terrain particulièrement propice au développement des compétences interprofessionnelles. Le module ***Collaboration interprofessionnelle avancée*** soutient ce développement tout au long de la formation par la réalisation d'activités pédagogiques centrées sur l'analyse ciblée et l'expérimentation d'activités dans lesquelles la collaboration interprofessionnelle prend la place centrale. L'accent est mis sur la capacité d'agir en contexte professionnel pour y promouvoir une coopération réussie et durable dans les réseaux et équipes, en incluant les bénéficiaires et les parties prenantes dans les processus.

L'enseignement des **méthodologies de recherche** est d'abord abordé sous l'angle de la capacité d'interpréter et de discuter de manière approfondie et critique des résultats de recherche issus de la littérature scientifique. Cette démarche implique de situer, comprendre, décrire et évaluer l'usage des méthodes de recherche qualitatives, quantitatives, incluant les biostatistiques descriptives et inférentielles, et de synthèse des connaissances (revue de littérature). Les apports de l'épistémologie des sciences permet aux étudiant·es de comprendre et de situer les postures propres aux principales approches méthodologiques. Le module ***Méthodologies de recherche*** prévoit des apports théoriques complétés par de nombreuses activités d'intégration. Il met l'accent sur la complémentarité des différentes approches méthodologiques pour répondre aux questions de santé et de recherche. Pour faire suite à ce module, l'application des méthodologies de recherche, et en particulier le recueil et l'analyse de données, est développée dans deux modules à option obligatoires du 2^e semestre. Les étudiant·es y choisissent d'approfondir l'application des méthodes qualitatives ou quantitatives. Finalement, dans le cadre du module Travail de Master qui se déroule en parallèle de ces enseignements, les étudiant·es mobilisent les connaissances et compétences acquises pour réaliser leur Travail de Master.

Dans le MScSa, **la pratique avancée, le raisonnement professionnel ainsi que le leadership** sont initialement abordés dans un module interprofessionnel avant d'être approfondis dans les modules spécifiques à chaque orientation. Dans un premier temps, les étudiant·es des diverses orientations explorent ensemble les différentes définitions de la pratique avancée et des raisonnements professionnels, afin d'en expliciter les enjeux communs et propres à chacune des professions. Plusieurs cadres et modèles théoriques sont mobilisés pour analyser des situations intra- et interprofessionnelles. Ce module met également l'accent sur l'approfondissement de la compréhension de son propre fonctionnement et de ses forces préférentielles. Il apporte les bases théoriques et pratique de l'exercice d'un leadership collaboratif visant la mise en œuvre d'une collaboration efficace et durable.

La capacité d'analyse systémique du contexte dans lequel les activités professionnelles sont réalisées est centrale dans le MScSa. Pour la soutenir, les étudiant·es développent une compréhension approfondie du fonctionnement du système socio-sanitaire et des grandes questions de santé au travers d'un socle de connaissances issues de **la politique et de l'économie de la santé, ainsi que des sciences humaines et sociales**. Les étudiant·es mobilisent ces connaissances dans une perspective de compréhension et d'analyse des enjeux socio-sanitaires suisses et d'évolution des pratiques. Ils sont amenés à situer leur action professionnelle dans le système et à identifier les impacts des décisions politiques sur celles-ci.

La capacité à conduire des projets **d'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires** est développée dans un module dédié à la pratique fondée sur les données probantes (EBP – Evidence Based Practice) et le transfert et l'échanges de connaissances (Knowledge Transfert and Exchange – KTE). Les étudiant·es se familiarisent avec différents cadres et modèles théoriques qu'ils-elles mobilisent pour proposer un plan d'implantation structuré. Ils-Elles s'exercent à la justification et la description de la pratique à implanter, l'exploration des barrières et facilitateurs à l'adoption, l'identification des stratégies ciblées visant à favoriser l'implantation, l'évaluation du projet et la réflexion sur sa pérennisation. Une attention particulière est portée sur la nécessité et la plus-value d'impliquer les parties prenantes à chaque étape du projet.

Modules obligatoires spécifiques aux orientations (20 ECTS par orientation)

Chaque orientation propose trois ou quatre modules spécifiques, totalisant 20 crédits ECTS et répartis sur les trois semestres de formation (pour les étudiant·es à temps partiel, les modules spécifiques débutent en 2^e année). Ces modules permettent aux étudiant·es d'approfondir et d'élargir leurs savoirs experts dans leur profession. Ils mobilisent et renforcent les compétences développées dans les modules interprofessionnels dans des contextes spécifiques à chacune des professions.

Ces modules sont ancrés dans les enjeux actuels propres à chaque profession. Ils sont en phase avec le développement des pratiques actuelles et respectives des ergothérapeutes, des diététicien·nes, des physiothérapeutes, des sage-femmes et des technicien·nes en radiologie médicale. L'accent est mis sur le développement des compétences permettant d'assumer un rôle de pratique avancée dans le contexte professionnel actuel ou visé et à contribuer à son évolution.

La cohérence des modules spécifiques entre eux et avec les modules interprofessionnels est assurée par les responsables d'orientation.

Modules à option obligatoires (3 ECTS) et facultatifs (9 ECTS)

Les **modules à option** (12 ECTS au total) permettent de personnaliser le parcours de formation. Parmi les modules proposés, chaque étudiant·e doit obligatoirement choisir au moins un des deux **modules à option obligatoire** *Application des méthodes de recherche* : quantitatives (3 ECTS) ou qualitatives (3 ECTS). Ces modules permettent aux étudiant·es d'expérimenter la récolte, la gestion, l'analyse et l'interprétation des données ainsi que la présentation de résultats. Ils accompagnent de manière étroite la réalisation du Travail de Master.

Les **modules à option facultatifs** proposés par la filière sont en lien avec les profils professionnels identifiés chez les alumni ou permettent l'approfondissement des compétences dans un champ actuel ou prioritaire pour les professionnel·les de santé. Les collaborations avec la filière MScSI et les filières Masters de la HES-SO, ainsi que les collaborations nationales et internationales, sont privilégiées dans le cadre de ces modules. Les étudiant·es peuvent également proposer la reconnaissance de modules ou écoles d'été d'un autre programme de niveau Master en tant que module à option facultatif, en principe pour un maximum de 5 ECTS. Les propositions sont analysées du point de vue de la compatibilité avec la formation MScSa et de la contribution au développement des compétences visées par le MScSa et une décision est rendue.

Module Travail de Master (30 ECTS)

Le **Travail de Master** (TM) correspond à 30 crédits ECTS et consiste à réaliser dans son intégralité une démarche de recherche ou de projet en relation avec l'orientation suivie ou en lien avec l'interprofessionnalité. L'étudiant·e y investit des questions d'intérêt pour la pratique professionnelle spécifique ou plus largement pour l'activité professionnelle en santé. Le TM est en principe réalisé à deux étudiant·es provenant ou non de la même orientation et aboutit à une production écrite (mémoire de master) et à une soutenance publique évalués par un jury.

Le TM est initié au début de la formation avec le choix d'un sujet et la détermination d'une question de recherche, dont la pertinence et la faisabilité sont évalués avant le début formel du travail. Tout au long de la formation des séminaires sont organisés pour accompagner les étudiant·es dans leur démarche. Un protocole de recherche doit être soumis avant de débuter la récolte et l'analyse des données. Les modalités de réalisation, les exigences et les conditions de validation du TM et de sa défense sont détaillées dans les dispositions d'application TM.

Calendrier de la formation

L'année académique est constituée de deux semestres, le semestre d'automne (SA) débute à la semaine 38 et le semestre de printemps à la semaine 8 du calendrier civil. Conformément aux normes de la HES-SO, les activités d'enseignement sont organisées pour chaque semestre sur 14 semaines. Le travail personnel encadré et autonome est réparti sur l'ensemble de l'année.

Les modules sont planifiés sur 3 semestres pour la formation à plein temps et sur 5 à 6 semestres pour la formation à temps partiel. La durée maximale des études est de 6 semestres.

Les étudiant·es à temps partiel suivent, durant les trois premiers semestres d'études, les mêmes modules interprofessionnels que les étudiant·es à plein temps. Le suivi des modules spécifiques aux orientations se fait lors du troisième, quatrième et cinquième semestre de formation. Il est recommandé que les étudiant·es à temps partiel s'inscrivent aux modules à option (obligatoire et

facultatifs) à partir du troisième semestre de formation, bien que ces derniers puissent aussi être suivis plus tôt dans la formation.

Les cours sont planifiés sur des journées entières, en principe les mercredis, jeudis et vendredis. Les cours des modules à option peuvent également être organisés les lundis et mardis. Les modules interprofessionnels se déroulent en principe dans les locaux de HES-SO Master à Lausanne. Les modules spécifiques aux orientations sont en principe organisés dans la haute école partenaire de provenance de la ou du responsable de module.

Répartition des modules selon la forme d'études : plein temps ou temps partiel

Tableau 1 : Répartition des modules par semestre pour la forme plein temps.

	Modules	ECTS	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3
20 ECTS	Spécifique 1	5	5		
	Spécifique(s) 2 *	10		10	
	Spécifique 3	5			5
28 ECTS	Interprofessionnel 1	10	10		
	Interprofessionnel 2	5	5		
	Interprofessionnel 3	5	3		
	Interprofessionnel 4	5		5	
	Interprofessionnel 5	5		5	
3 ECTS	À option obligatoire	3		3	
9 ECTS	À option facultatif **	9	9		
30 ECTS	Travail de Master	30	30		

*1 module de 10 ECTS ou 2 modules de 5 ECTS selon l'orientation ; **modules de 2 à 5 ECTS

Tableau 2 : Répartition des modules par semestre pour la forme temps partiel.

	Modules	ECTS	Sem. 1	Sem. 2	Sem. 3	Sem. 4	Sem. 5	(Sem. 6)
20 ECTS	Spécifiques 1	5			5			
	Spécifique 2 *	10				10		
	Spécifique 3	5					5	
28 ECTS	Interprofessionnel 1	10	10					
	Interprofessionnel 2	5	5					
	Interprofessionnel 3	5	3					
	Interprofessionnel 4	5		5				
	Interprofessionnel 5	5		5				
3 ECTS	À option obligatoire	3		***		3		
9 ECTS	À option facultatif **	9	***	***	9			***
30 ECTS	Travail de Master	30	30					***

*1 à 2 modules de 5 ECTS selon l'orientation ; **modules de 2 à 5 ECTS

*** Possibilité de s'inscrire aux modules à option également en semestre 1, 2 et 6 ainsi que de finaliser le TM en semestre 6



ANNEXE 1

Tableau croisé des rôles CanMeds développés dans les compétences MScSa

	Expert-e	Communica- teur-ric-e	Collabora- teur-ric-e	Leader	Promo- teur-ric-e de la santé	Apprenant-e et Formateur-ric-e	Professio- nnel-le
Assurer des conditions cadres permettant une coopération réussie et durable dans les réseaux et équipes intra- et interprofessionnels							
Intégrer l'analyse des enjeux systémiques, sociaux et environnementaux dans ses activités et son milieu professionnel							
Evaluer les pratiques professionnelles ainsi que les savoirs issus de la recherche et de l'expérience pratique							
Conduire l'implantation de pratiques scientifiquement fondées, appropriées et visant l'intérêt des bénéficiaires							
Contribuer au développement des connaissances et à l'évolution des pratiques							
Impliquer les bénéficiaires et parties prenantes en tant que partenaires dans les prises de décisions et les projets							
Assurer une communication efficace et adaptée							
Soutenir le transfert et l'échange des connaissances							
Promouvoir et accompagner le développement professionnel de ses pair-es et des équipes.							
Faire évoluer sa pratique professionnelle et renforcer son expertise							

